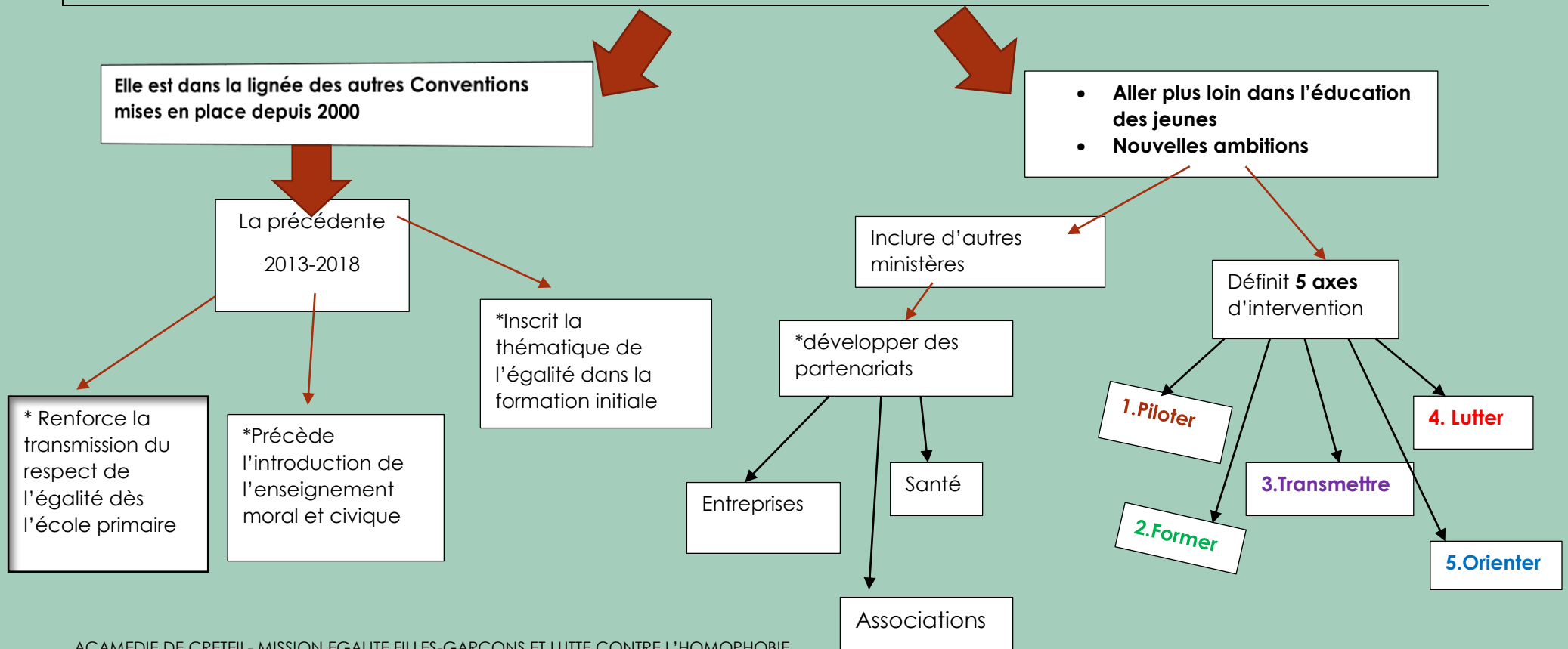


# CONVENTION INTERMINISTERIELLE POUR L'EGALITE FILLES-GARCONS, FEMMES-HOMMES DANS LE SYSTEME EDUCATIF 2019-2024



# 1.PILOTER

## La politique d'égalité



- Renforcer le pilotage local de la politique d'égalité



- Développer une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans le système éducatif

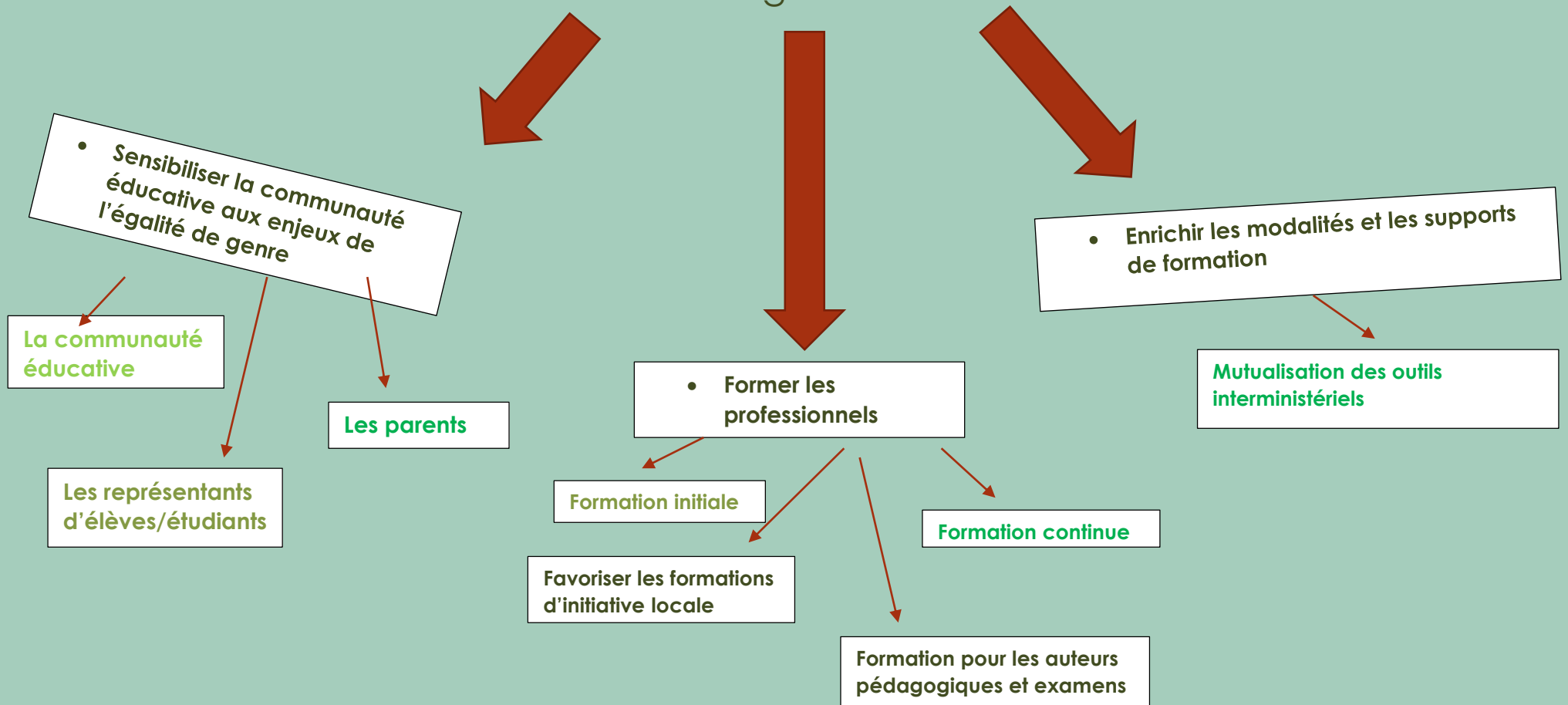


- Intensifier la politique partenariale avec la société civile

## 2.FORMER

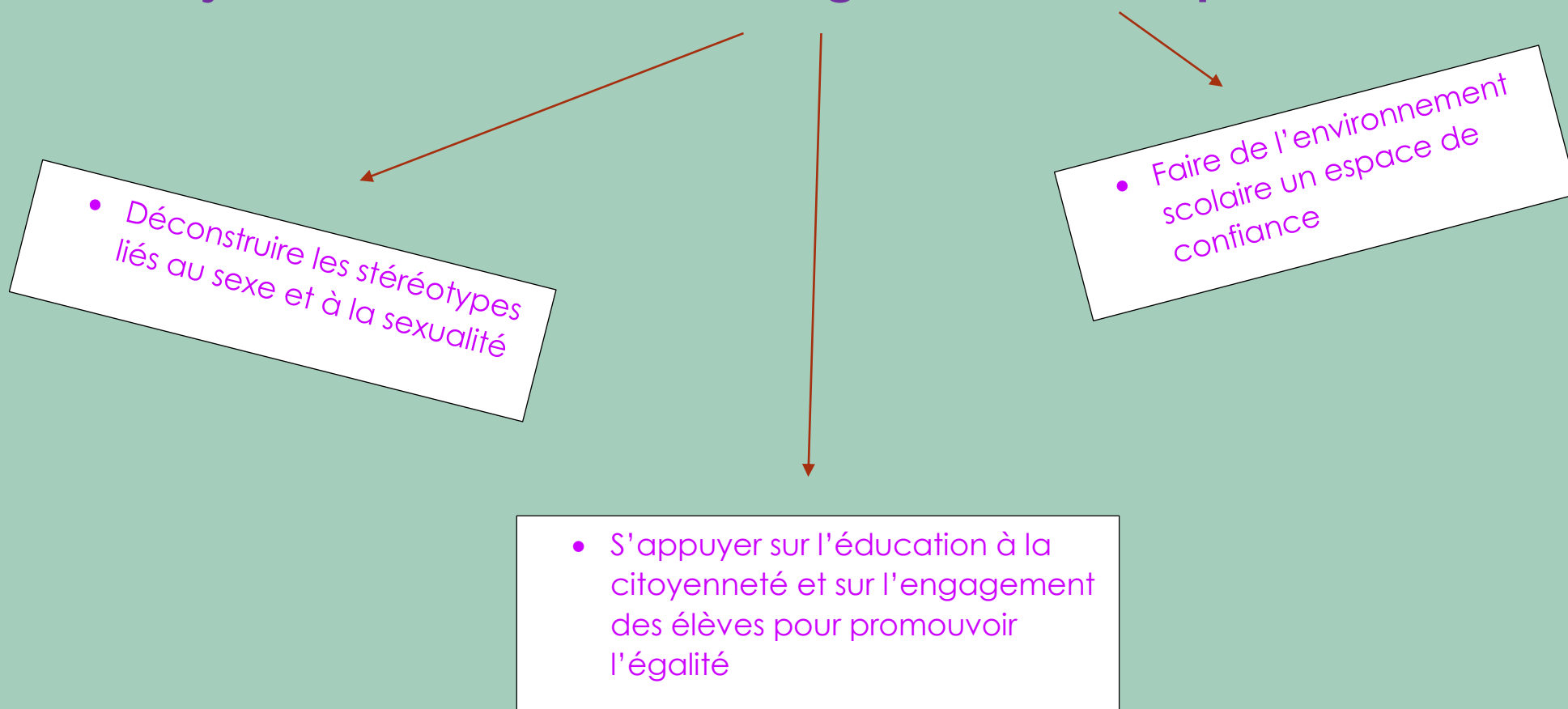
### l'ensemble des personnels à l'égalité

Développer massivement la formation initiale et continue aux enjeux de l'égalité



# 3. TRANSMETTRE

## aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel



# 4. LUTTER

## contre les violences sexistes et sexuelles

- Améliorer le diagnostic : objectiver la réalité des violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire et dans l'enseignement supérieur

- Lutter contre le harcèlement et les violences sexistes en ligne

- Combattre la banalisation du sexisme en affichant une « tolérance zéro » dans les établissements

# 5.S'ORIENTER

## vers une plus grande mixité des filières de formation

- Faire évoluer la représentation des métiers et favoriser leur découverte

- Articuler politique de climat scolaire et mixité dans les établissements

- Fixer des objectifs pour une plus grande mixité des filières de formation et d'emploi

Téléchargement de la Convention interministérielle :

<https://www.education.gouv.fr/egalite-entre-les-filles-et-les-garcons-9047>